

Nombre de conseillers : élus : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 14

Date de convocation : 27/03/2017

Membres Présents : ADAM Raphaël, BOISSON Valérie, DIEBOLD Benoît, DIETRICH Muriel, FREY Stéphane, HOLTZMANN Michel, KERRMANN Hervé, KIEFFER Jean-Luc, LAEMMEL Marie-Odile, ROEHLLY Alain, ROOS Dominique, SCHIFFLI Véronique, SCHNEIDER Virginie, STEINMETZ Gilbert,

Membres Excusés : SCHMITT Elodie

Le conseil municipal désigne Mme ROOS Dominique comme secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 13 février 2017 est adopté à l'unanimité.

En début de séance, le maire demande au conseil :

1. De supprimer de l'ordre du jour le point 14 relatif à l'avenant à la mission de maîtrise d'œuvre : Aménagement des abords du manoir
2. De rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :
 - Avenant n° 1 Travaux appartement ouest premier étage Mairie

Cette requête a été unanimement acceptée.

- 1 Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal et désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Fixation des indemnités des élus
- 3 Subvention 2017 aux associations
- 4 Approbation du Compte administratif 2016 « Gestion Générale » et affectation du résultat d'exploitation 2016
- 5 Approbation du Compte administratif 2016 « Assainissement » et affectation du résultat d'exploitation 2016
- 6 Approbation du Compte administratif 2016 « Lotissement Sand »
- 7 Approbation des comptes de gestion 2016
- 8 Vote des taux d'imposition et adoption du Budget primitif « Gestion Générale » 2017
- 9 Adoption du budget annexe du service de l'Assainissement 2017
- 10 Adoption du budget annexe du « Lotissement Sand » 2017
- 11 Don de l'Amicale des pompiers
- 12 Avenant au Lot 1 WICKER Travaux d'assainissement
- 13 Fixation du loyer du logement du 1^{er} étage de la mairie
- 14 Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre : Aménagement des abords du manoir (supprimer de l'ordre du jour)
- 15 Avenant n° 1 aux travaux appartement ouest premier étage Mairie
- 16 Divers

Délibération n° DCM-2017-013**5. Institutions et vie politique****5.6 Indemnités aux élus****Indemnités de fonction du maire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
- Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982,
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 30/03/2014 constatant l'élection du maire et des 2 adjoints,
- Vu les arrêtés municipaux en date du 23/04/2014 portant délégation de fonctions à Mme ROOS et à M. KERRMANN, adjoints aux maires,
- Vu la délibération du 14/04/2014 fixant les indemnités des élus,

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Le relèvement de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique a une incidence sur le calcul des indemnités de fonctions des élus locaux.

C'est pourquoi, pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide** de fixer avec effet rétroactif en date du **1^{er} janvier 2017 le montant de l'indemnité de fonction :**

- **du Maire à 31 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur ;
- **des adjoints à 8.25 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur ;

Le montant sera revalorisé à chaque augmentation de traitement de la fonction publique jusqu'à expiration du mandat, les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2017-014**7. Finances locales****7.5 Subvention****Subvention aux associations**

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'octroyer une subvention à :
 - l'unanimité à l'association CARITAS de Hochfelden pour un montant de 500 €,
 - la majorité moins un contre (ADAM) à l'association Une rose Un Espoir, Le Trèfle de Truchtersheim pour un montant de 100 €,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° DCM-2017-015

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte administratif 2016 « Gestion Générale » et affectation du résultat d'exploitation 2016

Le Conseil Municipal, après que le Maire se soit retiré et après en avoir délibéré, est d'avis d'approuver le compte administratif 2016 de la Gestion Générale, présenté par Mme ROOS Dominique, adjointe au maire, comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses :	321 018,45 €
	Recettes :	687 031,75 €
	Excédent de fonctionnement :	366 013,30 €

<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses :	169 885,51 €
	Recettes :	201 091,68 €
	Excédent d'investissement :	31 206,17 €
	Excédent global de clôture :	397 219,47 €

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 366 013,30 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	0,00 €
- compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	366 013,30 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2017-016

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte administratif 2016 du service de « l'Assainissement » et affectation du résultat d'exploitation 2016

Le Conseil Municipal, après que le Maire se soit retiré et après en avoir délibéré, est d'avis d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe du service de l'Assainissement, présenté par Mme ROOS Dominique, adjointe au maire, comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses :	65 581,71 €
	Recettes :	300 246,85 €
	Excédent de fonctionnement :	234 665,14 €

<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses :	140 703,12 €
	Recettes :	89 985,11 €
	Déficit d'investissement :	50 718,01 €
	Excédent global de clôture :	183 947,13 €

Constatant que le compte administratif présente un Excédent de fonctionnement de 234 665,14 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	234 665,14 €
-----------------------------------------------------	--------------

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2017-017

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte administratif 2016 du « Lotissement Sand »

Le Conseil Municipal, après que le Maire se soit retiré et après en avoir délibéré, est d'avis d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe du lotissement Sand, présenté par Mme ROOS Dominique, adjointe au maire, comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses :	315 562,21 €
	Recettes :	528 501,88 €
	Excédent de fonctionnement :	212 939,67 €
 <u>Section d'investissement</u> :	Dépenses :	545 565,86 €
	Recettes :	304 310,16 €
	Déficit d'investissement :	241 255,70 €
	Déficit global de clôture :	28 316,03 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2017-018

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation des comptes de gestion 2016

Le Conseil Municipal,

- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion :
 - de la Gestion Générale
 - du service de l'assainissement
 - du lotissement Sand

- **DECLARE** que les comptes gestion dressés pour l'exercice 2016 par la Trésorière de Hochfelden n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2017-019

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Adoption du Budget primitif « Gestion Générale » 2017 et vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **de maintenir** les taux des contributions directes comme suit :

Désignation des taxes	Taux votés en %
Taxe d'habitation	14,50 %
Foncier bâti	7,50 %
Foncier non bâti	31,50 %

- **d'arrêter** la balance en équilibre, des dépenses et des recettes du budget primitif 2017 pour la gestion générale, présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
891 542,00	891 542,00	1 780 481,00 + RAR 408 064,00	2 102 459,00 + RAR 86 086,00 €

- **de transférer** du budget "gestion générale" vers les budgets annexes suivants :
 - la somme de 1 475.54 € vers le CCAS,
 - dit que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2017 et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2017-020

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Adoption du budget annexe du « Lotissement Sand » 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **décide** d'arrêter la balance en équilibre, des dépenses et des recettes du budget annexe du Lotissement Sand comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
338 640,00	338 640,00	303 256,00	303 256,00

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2017-021

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Adoption du budget annexe du « Assainissement » 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **décide** d'arrêter la balance en équilibre, des dépenses et des recettes du budget annexe du service de l'Assainissement comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
319 665,00	319 665,00	122 665,00 + RAR 60 000,00	182 665,00

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2017-021

7. Finances Locales

7. 10 Divers

Don de l'Amicale des pompiers

Le Maire informe les conseillers que l'Amicale des pompiers de Wilwisheim a fait un don de 200 € au profit de la commune de Wilwisheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** ce don de 200 €,
- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2017-022

1. Commande publique

1.1 Marché public

Avenant au Lot 1 WICKER Travaux d'assainissement

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire **et après en avoir délibéré**, le conseil municipal :

- **décide d'approuver** l'avenant n° 1 relatif au lot 1 « assainissement » pour un montant de 3 710.61 € HT soit 4 452.73 € TTC, ce qui ramène le marché total à 151 671.61 € HT soit 182 005.93 € TTC,
- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- **dit** que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2017 du service de l'assainissement,
- **dit** que cette délibération remplace et annule celle prise le 12/12/2017.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2017-023

3. Domaines et patrimoine

3.3 Location

Fixation du loyer du logement du 1^{er} étage de la mairie, appartement ouest

Considérant les travaux de rénovation entrepris cette année afin de remettre le logement en état, pour un montant de 19 686,80 € HT, soit 21 655.48 € TTC, ainsi que le rajout d'une cuisine équipée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de fixer le loyer du logement à 550 €, par mois
- **décide** de fixer le montant des charges à 40 €, par mois
- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2017-024

1. Commande publique

1.1 Marché public

Avenant n° 1 Travaux appartement ouest premier étage Mairie

- Vu la délibération du 13/02/2017, n° DCM 2017-004,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant les travaux supplémentaires à réaliser au niveau électrique et sanitaire **et après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **décide d'approuver** l'avenant n° 1 relatif aux travaux de l'appartement ouest premier étage Mairie pour un montant de 799.70 € HT, ce qui ramène le marché total à 19 686,80 € HT, soit 21 655.48 € TTC,
- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- **dit** que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2017,

Adopté à l'unanimité

DIVERS :1. Organisation des élections présidentielles et législatives

ADAM Raphaël	BOISSON Valérie	DIEBOLD Benoît
DIETRICH Muriel	FREY Stéphane	HOLTZMANN Michel
KERRMANN Hervé	KIEFFER Jean-Luc	LAEMMEL Marie-Odile
ROEHLLY Alain	ROOS Dominique	SCHIFFLI Véronique
SCHMITT Elodie (absent)	SCHNEIDER Virginie	STEINMETZ Gilbert